Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_22-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-12-15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Marylène LETORT (pouvoir à Hervé LE CAM), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)
ABSENTS	Nicolas KLUTCHNIKOFF, Magalie PETEL

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-12-22. ÉDUCATION_TARIFS DES AGENTS MUNICIPAUX À LA RESTAURATION MUNICIPALE_ ANNÉE 2026

Il est proposé au personnel de la Ville déjeunant au restaurant municipal 3 formules de repas incluant un supplément pour le café et/ou le fromage.

Pour l'année 2026, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,5 % aux tarifs de l'année 2025 afin de suivre l'inflation :

Formules	Composition	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Formule 1	Entrée + plat + dessert	4,84 €	4,91 €
Formule 2	Entrée + plat	3,45 €	3,50 €
Formule 3	Plat + dessert	3,90 €	3,95 €
Supplément fromage		0,69 €	0,70 €
Supplément café		0,69 €	0,70 €
Repas de Noël	Formule 1 + Fromage + Café	6,14 €	6,23 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_22-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les tarifs de la restauration municipale 2026 pour les agents municipaux ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 18/12/2025

Délibération transmise le : 18/12/2025

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)